



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

football

Question écrite n° 15973

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des sports sur la situation juridique et fiscale des clubs professionnels de football français. Les résultats de nos équipes dans les compétitions européennes, telles que la Ligue des champions ou la coupe de l'UEFA, sont ces dernières années alarmantes. Malgré des supporters fervents, c'est avec grande difficulté que nos clubs parviennent à franchir les premiers tours des compétitions. L'une des raisons potentielles de ces résultats négatifs est la situation juridique et fiscale des clubs, qui a pour conséquence la fuite de nos meilleurs joueurs vers les autres championnats européens. Un vrai débat sur l'environnement juridique et fiscal des clubs sportifs professionnels est dès lors nécessaire, afin d'atténuer les inégalités entre clubs européens. En conséquence, il lui demande si la création d'une commission sur l'avenir du football professionnel français est envisageable.

Texte de la réponse

Le ministère des sports s'est préoccupé dès l'automne 2002 d'améliorer l'environnement juridique et fiscal des clubs sportifs professionnels, quelle que soit la discipline concernée, de manière à réduire l'écart qui peut exister dans certains domaines avec les clubs des pays voisins. Au terme d'une étroite concertation avec les représentants des clubs professionnels, un projet de loi destiné à améliorer le cadre juridique d'exercice de l'activité sportive a été élaboré. Il devrait permettre l'inscription à l'actif du bilan de la valeur de la marque exploitée et des droits de retransmission audiovisuelle commercialisés par les ligues professionnelles. La concertation se poursuit entre les mêmes partenaires sur les modalités permettant de distinguer la rémunération de la prestation sportive proprement dite et celle relative à l'exploitation du droit à l'image. Une telle ventilation entraînerait une diminution des charges sociales supportées par les clubs professionnels. Eu égard aux discussions et réflexions déjà entreprises, il ne paraît pas opportun de créer pour l'instant une commission sur l'avenir du football professionnel français.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15973

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2659

Réponse publiée le : 21 juillet 2003, page 5887